



Ville de  
**Saint-Eustache**

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS  
DES PERSONNES HANDICAPÉES EN  
VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE,  
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE**

**PLAN D'ACTION 2010-2011**

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 9 AOÛT 2010**

# PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## Loi n° 56

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Orientation</b>	<b>3</b>
<b>Portrait statistique</b>	<b>4</b>
<b>Secteurs d'activités et mesures prioritaires :</b>	
1. L'accessibilité des lieux et édifices publics	6
2. L'habitation	6
3. La sécurité en milieu résidentiel	7
4. Le transport	7
5. La signalisation et les stationnements	7
6. L'emploi	7
7. Les loisirs, la culture et le tourisme	8
8. Le soutien aux organismes communautaires et aux familles	8
9. Les communications	9
10. L'administration municipale	9
<b>Mécanisme de suivi</b>	<b>10</b>
<b>Composition du comité directeur</b>	<b>10</b>

## PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Eustache est proactive dans le secteur du soutien à l'égard des personnes handicapées.

Ayant sur son territoire des services de réadaptation ainsi que plusieurs organismes qui représentent les personnes handicapées, les demandes d'accès à différents services ont permis d'apporter les modifications requises pour mieux répondre aux personnes handicapées.

Que l'on parle d'accessibilité aux équipements, l'offre de service en loisir, équipements spécialisés, la Ville a pu bénéficier de l'expertise de ses partenaires pour faire les acquisitions ou apporter les modifications requises pour faciliter l'accès à ses installations ainsi qu'à ses activités.

Cette concertation permet de mieux répondre aux besoins d'une clientèle qui se retrouve isolée, que ce soit, un adulte qui suite à une maladie ou à un accident doit apprendre à vivre avec ce nouvel handicap, ou un parent qui vient d'avoir un diagnostic concernant son enfant et qui devra être supporté dans cette nouvelle vie.

## ORIENTATION

### ***Donner un sens à nos actions***

C'est dans ce même esprit que s'inscrit le plan d'action de la Ville de Saint-Eustache en 2010-2011. Certaines actions sont inscrites dans un esprit de continuité. Maintenir les acquis, être vigilants quant à de nouvelles mesures sont autant de gestes qui doivent orienter les services municipaux vers une meilleure qualité de vie de ses résidents vivant avec un handicap.

La municipalité est de plus en plus sollicitée pour offrir des services, prêt de locaux et soutien financier à des regroupements de citoyens. Ces regroupements se créent pour répondre à une demande de citoyens qui veulent obtenir des services localement ou le plus près possible de leur lieu de résidence. Nous assistons à la décentralisation des activités par des groupes qui ont un siège social en dehors du territoire et qui ont une mission régionale : c'est-à-dire dans la région des Laurentides.

## PORTRAIT STATISTIQUE

Afin d'être adapté et correspondre à notre réalité, le plan d'action de Saint-Eustache a été élaboré en tenant compte du portrait statistique tiré du recensement de 2006 réalisé par Statistique Canada :

1. **La population** - En 2010, la Ville de Saint-Eustache comptait 44 056 habitants. L'âge médian de la population était de 40,5 ans.

Les statistiques qui suivent sont en date de 2006 et tirées de Statistique Canada.

Selon les tranches d'âge, la population se répartit comme suit :

- 17,4 % de 0 à 14 ans
- 70,4 % de 15 à 64 ans
- 11,9 % de 65 ans et plus

Personnes vivant avec une incapacité : Les données disponibles représentent le territoire du CLSC Jean-Olivier-Chénier, soit la MRC de Deux-Montagnes et le sud de Mirabel.

Afin d'établir un lien avec les chiffres qui suivent, si on tient compte que la base de calcul pour le territoire était de 102 100 personnes au total, le pourcentage pour Saint-Eustache serait de 40,8 %.

Les personnes montrant des incapacités représentent près de 14 % de la population du territoire, soit 13 925. De ce nombre, 12,8 % représente le groupe des 0-14 ans, 66,4 % celui de 15-64 ans et 20,8 % pour le groupe des 65 ans et plus.

2. **La mobilité** - La mobilité de la population est sensiblement la même qu'ailleurs au Québec. La population de Saint-Eustache s'est renouvelée dans une proportion de 38 % au cours des cinq dernières années; ce qui est comparable aux taux de la MRC de Deux-Montagnes et de l'ensemble du Québec.
3. **Les revenus** - Le revenu médian des ménages de la municipalité se compare avantageusement à celui du Québec. Il est de 65 770 \$ à Saint-Eustache, comparativement à 58 468 \$ pour l'ensemble du Québec. Cette situation générale relativement favorable ne doit cependant pas faire oublier la présence de familles défavorisées (13,1 %) sur le territoire de la municipalité.
4. **Le niveau de scolarité** - Le taux global d'eustachois de 15 ans et plus possédant un diplôme d'étude secondaire ou supérieur rejoint la tendance de la province de Québec. Par contre, elle démontre certaines différences dans sa répartition.

Soit, 50,6 % de la population de Saint-Eustache âgée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme ou possède un diplôme secondaire ou son équivalent comparativement au reste du Québec avec 47,3 %. De plus, 18,5 % possède un diplôme d'étude de métier comparativement à l'ensemble du Québec avec 15 %. Alors que 30,9 % possède un diplôme collégial ou supérieur comparativement au reste du Québec avec 37,4 %.

5. **L'âge** - L'âge médian à Saint-Eustache (40,5 ans) est légèrement plus bas que dans l'ensemble du Québec (41,0 ans). La répartition de la population par tranches d'âge à Saint-Eustache est très représentative de celle que l'on retrouve à l'échelle du Québec. En ce sens, les gens âgés de 0 à 25 ans représentent 31 % de la population; les gens âgés de 25 à 44 ans représentent 27 % de la population et les gens âgés de 44 à 60 ans constituent 33 % de la population.
  
6. **L'habitation et la propriété** - Saint-Eustache est une ville où la très grande majorité des occupants sont propriétaires. Plus de 70,6 % des occupants de la municipalité sont propriétaires comparativement à 60,1 % au Québec.
  
7. **La langue** - Le français est la première langue d'usage à 93 % de la population de Saint-Eustache. Cette proportion est de 79 % dans l'ensemble du Québec.  
  
En retour, le taux de personnes ayant comme première langue d'usage l'anglais se chiffre à 3,5 % de la population de Saint-Eustache comparativement à 7,7 % de la population du Québec.
  
8. **Le taux de chômage** - Le taux de chômage de la Ville de Saint-Eustache est l'un des plus bas au Québec. Il est à 4,6 % dans la municipalité, comparativement à 7 % pour l'ensemble du Québec.

# SECTEURS D'ACTIVITÉS ET MESURES PRIORISÉES

## 1. L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ÉDIFICES PUBLICS

La municipalité, soucieuse d'offrir un milieu de vie de qualité à ses citoyens, a mis sur pied divers moyens pour apporter certains correctifs afin de faciliter l'accès aux bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite.

- ♿ Faire le suivi auprès du Service des travaux publics et du Service du génie pour s'assurer que les correctifs sont apportés aux trottoirs lors de réfections du pavé dans les plus vieux secteurs de la municipalité;
- ♿ Maintenir le lien de concertation avec le Centre de réadaptation Le Bouclier, afin d'apporter les améliorations requises aux bâtiments municipaux;
- ♿ S'assurer de l'application du règlement concernant l'aménagement de cases de stationnement pour les personnes handicapées dans les édifices publics;
- ♿ Changement dans les pratiques : chaque nouvel aménagement ou construction est étudié sous l'angle de l'accessibilité. Ces règles ont été intégrées aux devis de construction des nouveaux bâtiments et aux aménagements des espaces verts;
- ♿ Mise à jour annuellement du guide du citoyen ayant un handicap dans le but de faire connaître aux personnes handicapées les divers lieux et services accessibles au sein de la municipalité. La mise à jour du guide sera disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Eustache au début de chaque année. Un avis sera envoyé à tous nos organismes partenaires œuvrant auprès de personnes vivant avec un handicap, afin de les informer de la mise à jour de ce guide. Enfin, il sera possible, pour les gens n'ayant pas accès à Internet, de se rendre à la Maison du citoyen, où une copie leur sera gratuitement imprimée;
- ♿ Ajout à la carte interactive disponible via le site Internet de la municipalité : un logo indiquant les divers lieux et services accessibles au sein de la municipalité.

## 2. L'HABITATION

- ♿ Maintenir le support au projet d'implantation de logement social parrainé par la Chacunière. Projet de logement social pour les jeunes adultes vivant avec un handicap intellectuel.
- ♿ Fière partenaire du 1<sup>er</sup> colloque en logement social sur le territoire de la MRC instauré par APEL (Association de promotion et d'éducation en logement) et le RPDS (Regroupement pour le développement social) afin d'évaluer l'avenir et les possibilités de développement du logement social dans notre territoire. **NOUVEAUTÉ !**

### 3. **LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL**

- ♿ Poursuivre la formation sur les mesures à prendre lors de sinistres nécessitant l'évacuation de personnes handicapées ayant divers types de handicaps sera offerte aux intervenants de la protection civile municipale ainsi qu'au personnel du Service de la sécurité publique;
- ♿ Poursuivre la mise en place ainsi que la mise à jour d'un registre des logements adaptés et des immeubles abritant des personnes handicapées.

### 4. **LE TRANSPORT**

Reconduction de l'entente avec la Table de concertation de la pauvreté de la MRC qui favorise un plus grand accès au transport : en offrant des tarifs réduits aux personnes en situation de pauvreté, mais aussi pour des personnes handicapées vivant cette même situation.

La municipalité participe déjà au Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CIT Laurentides) en y déléguant un élu au comité où le transport adapté est offert sur le territoire de la MRC;

- ♿ Maintenir la participation de la municipalité au sein du CIT Laurentides afin d'harmoniser les services offerts entre MRC;
- ♿ Appuyer les demandes du Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes (R.U.T.A.D.P.) afin d'améliorer et d'agrandir le réseau de la desserte du transport adapté ainsi que l'accès au train de banlieue;
- ♿ Maintenir l'entente avec la Table de concertation sur la pauvreté afin de rendre le transport accessible à tous;
- ♿ Identifier et annoncer dans les différents médias les circuits d'autobus adaptés avec un plancher bas.

### 5. **LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS**

- ♿ Maintenir les liens établis entre le comité de circulation de la municipalité et le Centre de réadaptation Le Bouclier afin d'étudier les recommandations déposées concernant la signalisation et les stationnements.

## 6. L'EMPLOI

- ♿ Maintenir le programme d'accès à l'égalité (PAE);
- ♿ Participation à l'organisation de la soirée *Hommage aux employeurs* dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées; **NOUVEAUTÉ !**
- ♿ Maintenir notre implication au sein du 5<sup>e</sup> Élément Service d'aménagement paysager etc., coopérative en horticulture pour des personnes handicapées pour favoriser le partenariat entre la Ville et cet organisme. **NOUVEAUTÉ !**

## 7. LES LOISIRS, LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

- ♿ Identifier sur les cartes de la municipalité les endroits accessibles aux personnes en fauteuil roulant;
- ♿ Identifier et baliser des espaces réservés aux fauteuils roulants à l'intérieur de l'aréna municipal;
- ♿ Maintenir le programme d'accompagnement au camp de jour visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés malgré la précarité du financement;
- ♿ Maintenir en place une entente avec la Table de concertation de la pauvreté de la MRC, la création d'une liste de distribution de billets de spectacles ayant lieu au Centre d'art La petite église, qui n'ont pas été vendus, pour qu'ils soient redistribués gratuitement aux personnes handicapées;
- ♿ Soutien pour la mise en place d'un cours d'aqua-forme en partenariat avec l'Association de fibromyalgie pour les personnes souffrant de cette problématique; **NOUVEAUTÉ !**
- ♿ Développer en partenariat avec l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides des activités sportives pour la clientèle ; **NOUVEAUTÉ !**
- ♿ Favoriser la venue d'événements sportifs pour personnes handicapées de niveau provincial, afin de faire connaître nos installations sportives; **NOUVEAUTÉ !**
- ♿ Favoriser la tenue des finales régionales d'hiver de l'Association de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides en continuité dans nos installations. **NOUVEAUTÉ !**

## 8. **LE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES**

- ♿ Soutenir au niveau professionnel et technique les organismes suivants : R.U.T.A.D.P. (Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes, le MPDA (Mouvement personne d'abord), l'APHRC (Association des personnes handicapées de la Rivière du Chêne) et le 5<sup>e</sup> élément (Aide aux enfants handicapés de Blainville Deux-Montagnes) en mettant à leur disponibilité les services suivants : prêt de locaux, d'équipements, photocopies gratuites, subvention et aide à l'organisation d'activités;
- ♿ Maintenir la reconnaissance et le soutien auprès des organismes œuvrant auprès de la clientèle handicapée;
- ♿ Maintenir le soutien matériel et technique aux événements organisés par les organismes partenaires qui représentent les personnes handicapées;
- ♿ Consulter les associations de personnes handicapées dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale, incluant le volet « municipalité amie des aînés ». **NOUVEAUTÉ !**

## 9. **LES COMMUNICATIONS**

- ♿ Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à divers services municipaux par le Saint-Eustache Multiservice (SEM), par téléphone ou en personne à la Mairie, où les comptoirs d'accueil sont accessibles aux fauteuils roulants;
- ♿ Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux services en ligne via le portail du citoyen, « Mon SEM en ligne », disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Eustache.

## 10. **L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

- ♿ Si possible, lors du processus d'approvisionnement, d'achat ou de location de biens et services, s'assurer de l'accessibilité aux personnes handicapées.

## **MÉCANISME DE SUIVI**

Le comité directeur a pour mandat de faire le suivi des mesures qui seront priorisées dans les années à venir.

Le comité identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chaque secteur d'activités.

À cette fin, le comité profite du dynamisme du mouvement associatif du territoire pour consulter les intervenants et les personnes handicapées pour optimiser son plan d'action.

## **COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR :**

**Nicole Carignan-Lefebvre**, conseillère municipale  
du quartier Plateau-des-Chênes et responsable du dossier  
communautaire

**Karine Bourbonnais**, coordonnatrice  
du Service de l'animation communautaire

**Michel Lamontagne**, agent de développement  
du Service de l'animation communautaire

**Bastien Morin**, directeur  
du Module administratif et communautaire

**Annie Daoust**, coordonnatrice  
du Service des communications